

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 28 mai 2014 de Madame Aïcha TOURE ;*

*Vu l'avenant en date du 9 juillet 2018 portant nomination de Madame Aïcha TOURE au poste de gestionnaire des aides du service financier à la Direction du Conventonnement et du Financement de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Aïcha TOURE, gestionnaire des aides du service financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à la certification du service fait imputés sur le budget d'intervention.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY